



Note Informative No.148

L'Opinion Publique Pousse à l'Égalité des Genres au Burkina Faso

*Par Augustin Loada
Octobre 2014*

1. Introduction

Sur le plan juridique, la Constitution burkinabè consacre en son article 1^{er} l'égalité entre tous les citoyens burkinabè et prohibe les discriminations fondées, entre autres, sur le sexe. Dans la pratique, les femmes et les jeunes filles burkinabè sont confrontées à divers obstacles d'ordre économique et socioculturel, qui les empêchent d'exercer effectivement leurs droits citoyens et de participer pleinement à la gestion des affaires de la cité au même titre que les hommes. Certaines personnes pourraient en déduire que la société burkinabè, avec ses structures économiques, sociales, et culturelles, est conservatrice et défavorable à l'égalité des genres, et que les tentatives pour les pouvoirs publics de promouvoir les droits de la femme et de la jeune fille sont vouées. D'où l'importance de savoir si les Burkinabè sont réellement opposés à l'égalité des genres.

Quelles sont donc les opinions des Burkinabè envers les inégalités, plus particulièrement les discriminations envers les femmes? Le présent bulletin se propose d'apporter des réponses à ce questionnement, en utilisant les données de l'enquête 2012 de l'Afrobaromètre.

2. Les Enquêtes de l'Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche non partisane qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Cinq séries d'enquêtes ont été réalisées entre 1999 et 2013, et les enquêtes de la Série 6 sont actuellement en cours (2014-2015). Afrobaromètre mène des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale de 1.200 à 2.400 répondants.

L'équipe Afrobaromètre au Burkina Faso, dirigé par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et l'Institut pour la Gouvernance et le Développement (IGD), a interviewé 1.200 adultes burkinabé en Décembre 2012. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/- 3% à un niveau de confiance de 95%. Une enquête précédente a été menée au Burkina Faso en 2008.

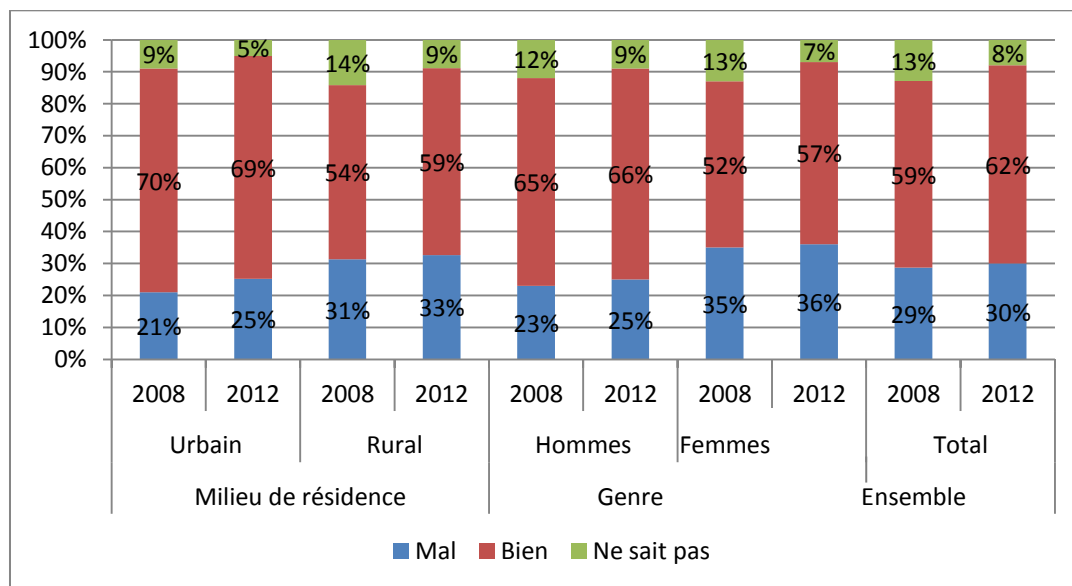
3. Performance du gouvernement en matière de promotion de la femme

Pour lever les contraintes qui empêchent les femmes de participer à la gestion des affaires publiques et de jouer pleinement leur rôle d'acteur du développement économique et social au même titre que les hommes, le gouvernement burkinabè met en œuvre depuis plusieurs années une politique de promotion de la femme. En 2008, l'enquête Afrobaromètre avait montré que les Burkinabè avaient dans l'ensemble des opinions favorables envers cette politique.

En 2012, la proportion d'enquêtés satisfaits de la performance du gouvernement en matière de promotion de la femme a légèrement augmenté, passant de 59% à 62% (Figure 1). Comme en

2008, les opinions des enquêtés sont nettement plus favorables en milieu urbain (69%) qu'en milieu rural (59%). Toutefois, on constate un accroissement relatif du nombre d'enquêtés ruraux ayant émis une opinion positive sur la politique de promotion de la femme, cette proportion étant passée de 54% à 59% entre 2008 et 2012. Les hommes (66%) continuent de se prononcer plus satisfaits de la performance du gouvernement que les principales bénéficiaires elles-mêmes, même si la proportion des femmes ayant exprimé une opinion positive s'est accrue, passant de 52% à 57%. C'est dire que ces dernières attendent du gouvernement plus d'efforts en matière de promotion de la femme.

Figure 1: Performance du gouvernement en matière de promotion des femmes

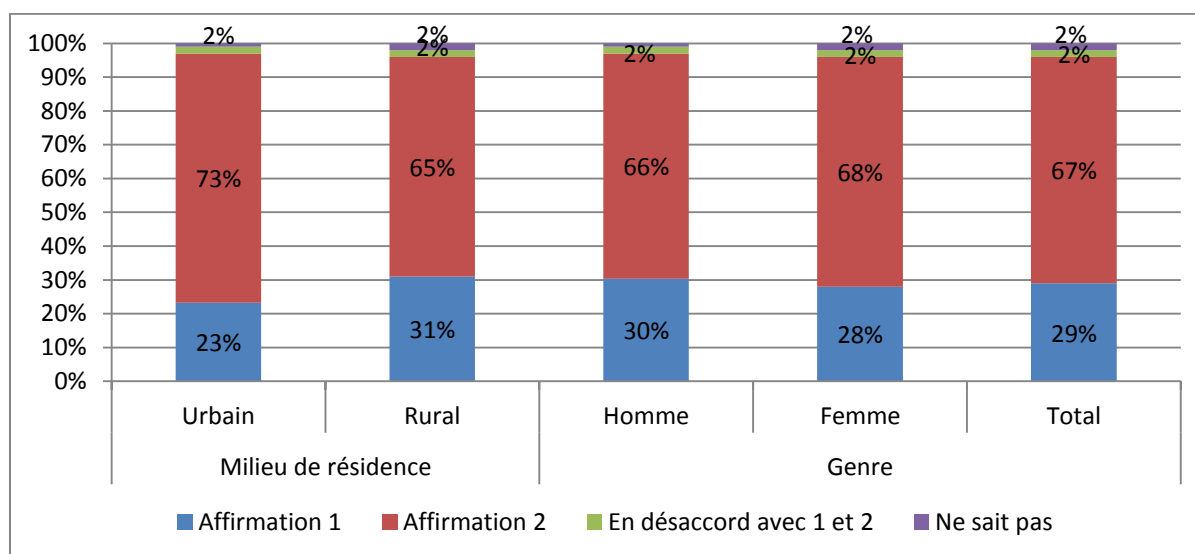


La question posée aux répondants: *Qualifiez la manière, bonne ou mauvaise, dont le gouvernement actuel répond [à la] préoccupation suivante, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer? Autonomisation et promotion des femmes. (% qui ont répondu mal (« très mal » ou « plutôt mal ») et bien (« très bien » ou « plutôt bien »)*

4. L'Accès des femmes aux postes électifs

Au Burkina Faso comme dans de nombreux autres pays, les femmes sont sous-représentées dans les sphères de décision. Par exemple, au niveau de l'Assemblée Nationale, on compte 23 femmes députés sur un effectif total de 127 députés à l'issue des élections législatives de Décembre 2012, soit un taux de 18%. Pourtant, environ deux tiers des enquêtés soutiennent que les femmes devraient avoir la même chance d'être élues à des postes politiques que les hommes. C'est surtout en ville que les opinions sont les plus favorables à l'égalité de genre en matière d'accès aux postes électifs. Il n'y a pas de différence notable d'opinions entre hommes et femmes.

Figure 2: L'Accès des femmes aux postes électifs



La question posée aux répondants: *Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion? Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2.*

Affirmation 1: « Les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes; leur élection devrait être privilégiée à celle des femmes. »

Affirmation 2: « Les femmes devraient avoir la même chance d'être élues à des postes politiques que les hommes. »

5. Egalité de droits et de traitement entre hommes et femmes

Malgré l'interdiction par la Constitution des discriminations fondées sur le genre, les femmes, en pratique, continuent de subir un certain nombre de discriminations, dont certaines sont liées aux traditions. Pourtant, 69% des enquêtés soutiennent qu'au Burkina Faso, les femmes devraient avoir les mêmes droits et recevoir le même traitement que les hommes (Tableau 1).

Bien que les citadins et les ruraux soient majoritairement favorables à l'égalité, on observe néanmoins une différence de perceptions importante (8 points) entre eux, les citadins étant plus nombreux (75%) que les ruraux (67%) à être favorables à l'égalité de genre. Les femmes elles-mêmes sont plus favorables que les hommes à cette égalité. Toutefois, une minorité non négligeable de répondants, en particulier chez les hommes et en milieu rural, soutiennent que les femmes ont toujours été soumises aux traditions et coutumes et que les choses devraient rester ainsi.

Tableau 1: Opinions sur l'égalité de droits et de traitement

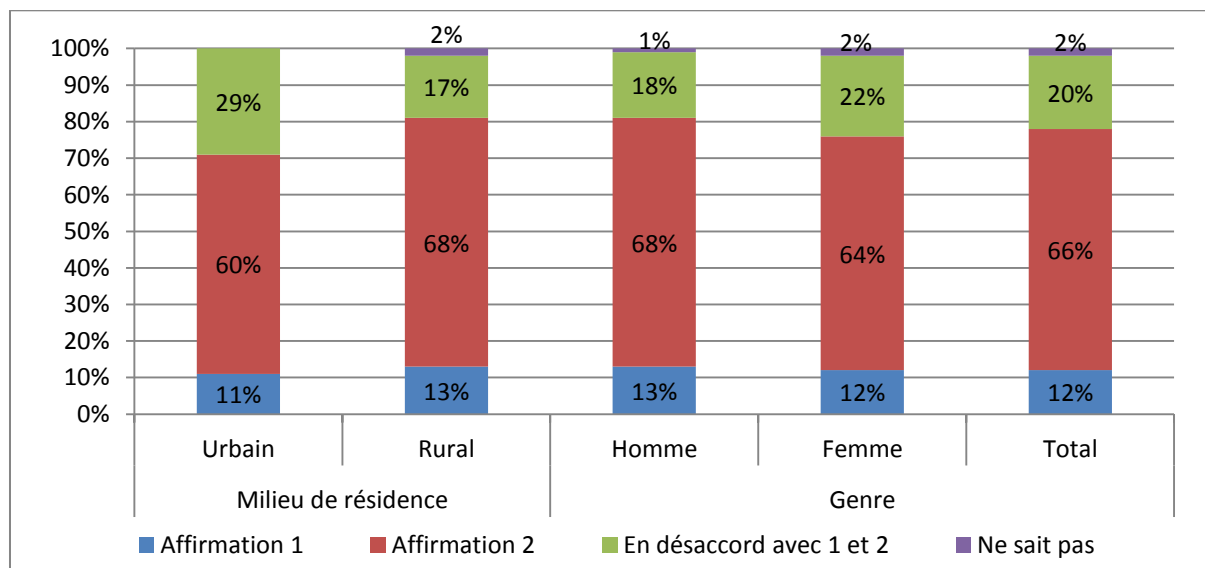
	Urbain	Rural	Homme	Femme	Total
<i>Dans notre pays, les femmes devraient avoir les mêmes droits et recevoir le même traitement que les hommes</i>	75%	67%	66%	71%	69%
<i>Les femmes ont toujours été soumises aux traditions et coutumes, et les choses devraient rester ainsi</i>	20%	31%	30%	26%	27%
<i>D'accord avec aucune des affirmations</i>	4%	2%	4%	1%	2%
<i>Ne sait pas</i>	1%	1%	0%	2%	1%

6. Scolarisation des filles et garçons

Selon les statistiques officielles, le taux de scolarisation des filles au Burkina Faso est inférieur à celui des garçons, tant dans l'enseignement de base que dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Dans le primaire, le taux de scolarisation en 2009-2010 était de 78,3% pour les garçons et de 71,2% pour les filles. Au secondaire, celui des filles est passé de 22,5% en 2007 à 28,8% en 2010. S'agissant du supérieur, les filles occupaient 32% des places en 2008. Compte tenu de la pauvreté dans les familles et de la prégnance des inégalités de genre, il arrive parfois que les familles démunies choisissent de scolariser les garçons au détriment des filles.

L'enquête Afrobaromètre montre que de telles pratiques vont à l'encontre de l'opinion dominante au Burkina Faso, qui pense que c'est l'aptitude d'apprentissage des enfants qui devrait être retenue comme critère de choix (Figure 3). En effet, deux tiers des enquêtés pensent que les familles devraient envoyer les enfants qui ont les meilleures aptitudes d'apprentissage à l'école si les fonds alloués à la scolarité des enfants sont insuffisants. On observe ici que les enquêtés ruraux (68%) sont plus nombreux que les enquêtés urbains (60%) à privilégier ce critère. De même, les hommes sont plus nombreux que les femmes à privilégier l'aptitude d'apprentissage des enfants comme critère de choix. On constate cependant qu'une proportion non négligeable des enquêtés, surtout en milieu urbain (29%), n'approuve aucune des deux options qui leur est proposée, à savoir privilégier la scolarisation des garçons ou l'aptitude d'apprentissage des enfants en cas d'insuffisance de fonds. Une explication possible de cette attitude serait que même les enfants ayant de faibles aptitudes d'apprentissage devraient aussi avoir le droit à la scolarisation ou que des fonds devraient être trouvés pour venir en aide aux familles qui n'ont pas les moyens de scolariser tous leurs enfants.

Figure 3: Opinions sur la scolarisation des filles et garçons



La question posée aux répondants: *Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion? Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2.*

Affirmation 1: « Si les fonds pour la scolarité des enfants sont insuffisants, la scolarisation des garçons devrait être privilégiée à celle des filles. »

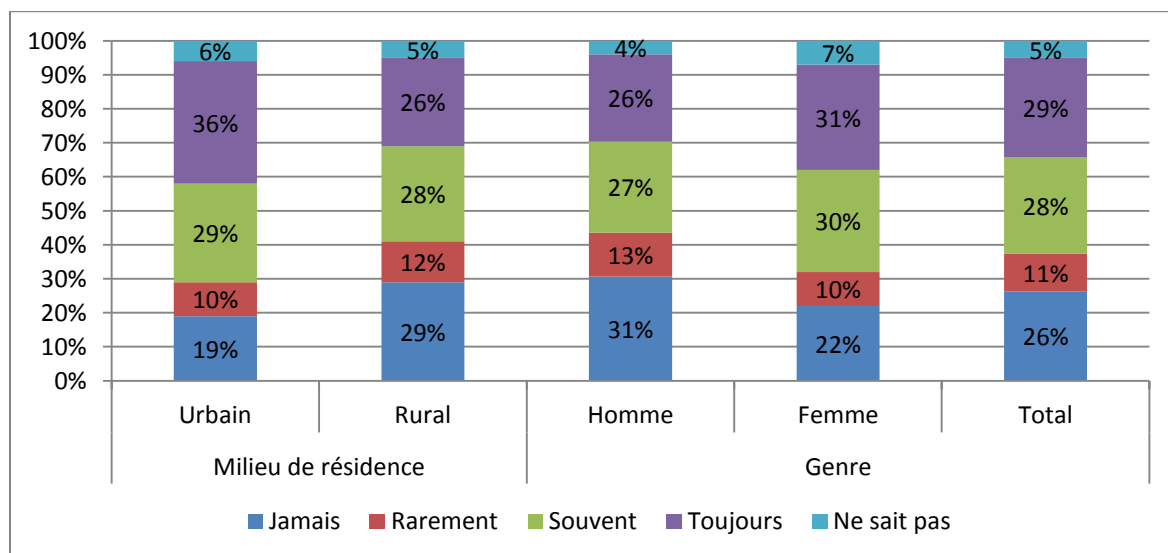
Affirmation 2: « Si les fonds pour la scolarité des enfants sont insuffisants, les familles devraient envoyer les enfants qui ont les meilleures aptitudes d'apprentissage à l'école. »

7. Inégalités de traitements par les chefs traditionnels, la police et les tribunaux, et les employeurs

Au Burkina Faso, comme dans beaucoup de sociétés africaines, les femmes sont souvent victimes de discrimination et ne bénéficient pas des mêmes traitements que les hommes, alors que l'opinion dominante y est largement favorable à l'égalité de genre. L'enquête Afrobaromètre 2012 a permis d'évaluer dans quelle mesure, comparativement aux hommes, les femmes sont traitées de façon inégale par les chefs traditionnels, la police et les tribunaux, ainsi que par les employeurs.

Pour beaucoup, l'une des sources des inégalités de genre dans les sociétés africaines est à rechercher dans les traditions. Les chefs traditionnels étant les garants de ces traditions, ils sont parfois perçus comme étant peu respectueux de l'égalité de genre. Ainsi, plus de la moitié des enquêtés (57%) affirment que les femmes sont souvent, sinon toujours victimes d'inégalités de traitement de la part des chefs traditionnels (Figure 4).

Figure 4: Les inégalités de traitement par les chefs traditionnels

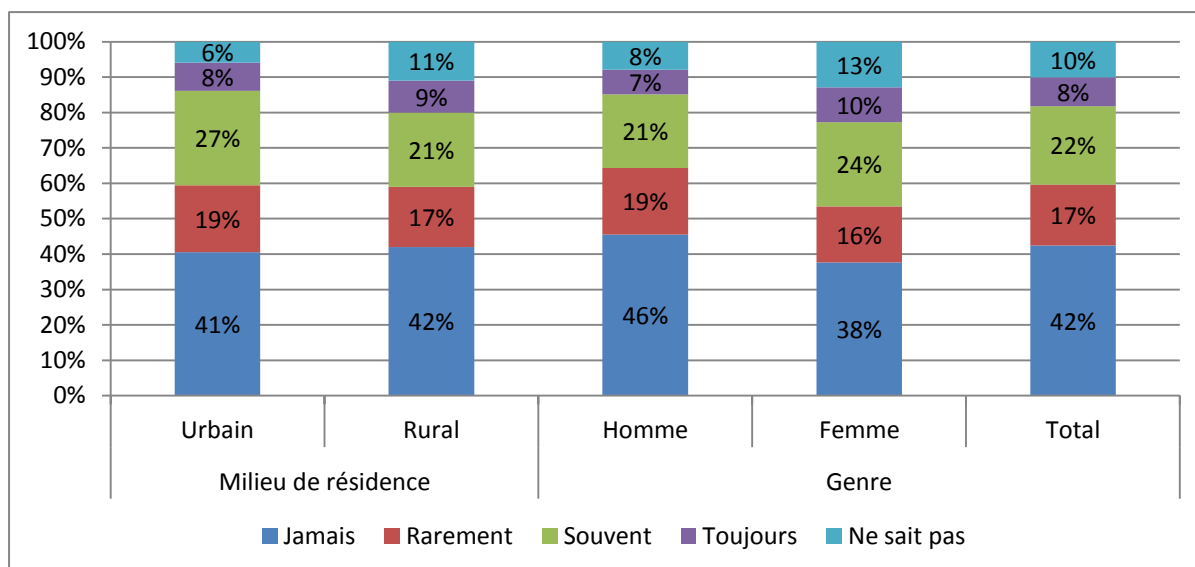


La question posée aux répondants: « A votre avis, à quelle fréquence, dans ce pays, comparativement aux hommes, les femmes sont traitées de façon inégale par les chefs traditionnels ? »

Ces appréciations négatives envers les chefs traditionnels sont plus fortes en milieu urbain (65%) qu'en milieu rural (54%). Les femmes elles-mêmes sont plus sévères que les hommes vis-à-vis des chefs traditionnels. En effet, 61% des femmes contre 53% des hommes pensent que les femmes sont souvent, sinon toujours victimes d'inégalités de traitement de la part des chefs traditionnels.

En ce qui concerne la police et les tribunaux (Figure 5), 59% des enquêtés soutiennent que les femmes ne sont rarement sinon jamais victimes d'inégalités de traitement de leur part. On pourrait en déduire que dans les perceptions des enquêtés, la police et les tribunaux sont plus respectueux de l'égalité de genre que les chefs traditionnels. Du point de vue du genre, on observe que les deux tiers des hommes pensent que les femmes ne sont pas traitées de manière inégale par la police et les tribunaux, contre 54% des femmes. Un tiers des femmes (34%) affirment que le genre féminin est traité de manière inégale, contre 28% des hommes qui partagent cette opinion.

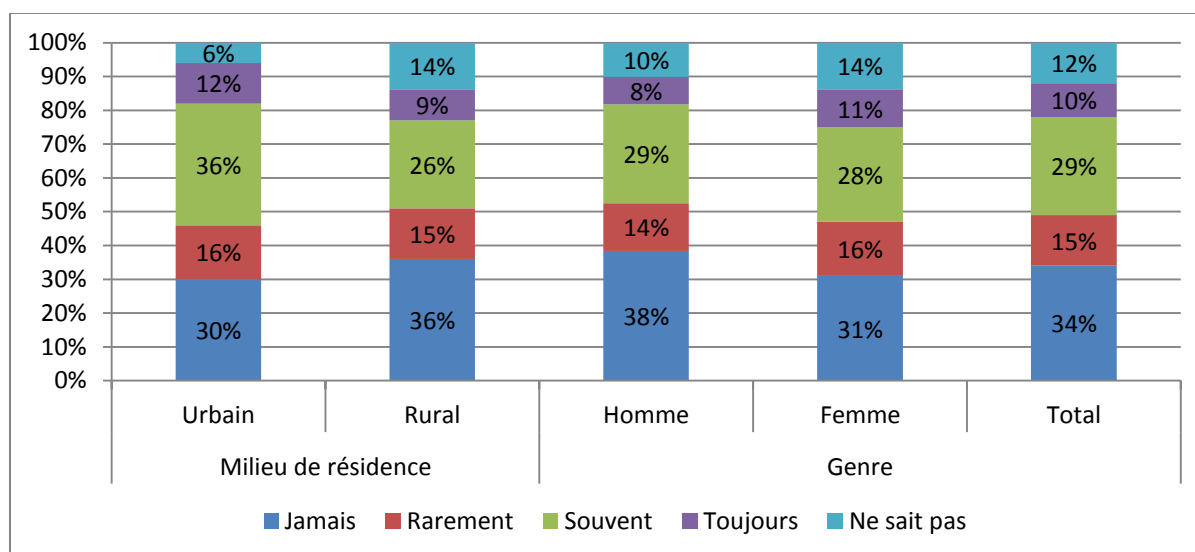
Figure 5: Les inégalités de traitement par la police et les tribunaux



La question posée aux répondants: « A votre avis, à quelle fréquence, dans ce pays, comparativement aux hommes, les femmes sont traitées de façon inégale par la police et les tribunaux? »

En ce qui concerne le droit au travail, le code du travail et la loi régissant le statut des agents publics interdisent toute discrimination fondée sur le sexe. Dans quelle mesure les femmes sont-elles traitées inégalement par les employeurs? Les résultats de l'enquête Afrobaromètre montrent que 49% soutiennent que les femmes ne sont jamais sinon rarement victimes d'inégalités de traitement de la part des employeurs. Cependant, une forte minorité (39%) soutiennent qu'elles sont souvent sinon toujours traitées de manière inégale. En milieu urbain, où prédominent les emplois formels, les répondants sont plus disposés de voir un traitement inégal qu'au milieu rural, où prédominent les emplois informels, dans l'agriculture ou l'élevage familial. Plus d'hommes (52%) que de femmes (47%) pensent que les femmes ne sont pas traitées de manière inégale par les employeurs.

Figure 6: Les inégalités de traitement par les employeurs



La question posée aux répondants: « A votre avis, à quelle fréquence, dans ce pays, comparativement aux hommes, les femmes sont traitées de façon inégale par les employeurs ? »

8. Conclusion

Même si dans l'ensemble les enquêtés semblent juger positivement la performance du gouvernement en matière de promotion de la femme, beaucoup d'efforts restent encore à accomplir pour corriger les inégalités de genre au Burkina Faso. Le gouvernement dispose cependant d'un atout majeur: L'opinion burkinabè semble majoritairement favorable à l'égalité de genre. Ainsi, une grande majorité d'enquêtés pensent que les femmes devraient avoir les mêmes chances que les hommes d'être élues à des postes électifs et qu'elles devraient avoir les mêmes droits que les hommes, recevoir le même traitement qu'eux. En outre, si par manque d'argent ils doivent choisir de ne scolariser que certains de leurs enfants, la grande majorité des enquêtés privilégieront les enfants qui ont les meilleures aptitudes d'apprentissage, et pas nécessairement les garçons.

Le gouvernement pourrait donc capitaliser ces perceptions encourageantes dans le cadre de sa politique de promotion de la femme. Il reste en effet beaucoup d'efforts à consentir pour vaincre le conservatisme structurel et la résignation en matière de genre, car une minorité relativement importante de Burkinabè continue de penser que les femmes ont toujours été soumises aux traditions et coutumes, et que les choses devraient rester ainsi. Dans ce contexte, le gouvernement devrait inciter les chefs traditionnels à s'engager davantage dans la politique de promotion de la femme afin de lutter plus efficacement contre les inégalités de genre qui persistent dans de nombreux domaines, y compris dans celui de l'emploi.

Augustin Loada est le directeur exécutif du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et président de l'Institut pour la Gouvernance et le Développement (IGD), Email: augustinloada@gmail.com

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à l'Université de Nairobi au Kenya. L'Université Etatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Afrobaromètre est soutenu financièrement par le Département britannique pour le développement international (DfID), l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque Mondiale, et la Fondation Mo Ibrahim.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.afrobarometer.org.